

VILLE DE VANNES (56000) Pôle Secrétariat Général Direction Aménagement

Objet : Arrêté de voirie portant alignement

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu la demande du 2 novembre 2023 par le Géomètre-Expert GEO BRETAGNE SUD, de l'alignement de la propriété cadastrée sous la section DI numéros 49, 246, 368 et 371, 41 route de Sainte-Anne, commune de Vannes appartenant à

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

Vu la conformation des lieux ;

ARRETE

Article 1:

La limite du domaine public est à conserver comme indiqué dans les documents annexés.

Article 2:

Le présent arrêté a uniquement pour but de fixer les limites du domaine public. Au cas où le pétitionnaire désirerait effectuer des travaux, il devra obtenir les autorisations (permis de construire, autorisation de voirie...).

Article 3:

Les droits des tiers sont et demeureront expressément réservés.

Article 4:

Le présent arrêté n'a pas de durée limitée tant qu'un fait nouveau ne vient pas modifier les lieux.

Article 5:

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6:

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



Fait à Vannes, le 4 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation,

Le Maire-Adjoint,

Tuli

Fabien LE GUERNEVÉ

Département du Morbiha

Envoyé en préfecture le 08/12/2023 Reçu en préfecture le 08/12/2023

COMMUNE DE VANNES DE VANNE

41 route de Sainte-Anne

Propriété des Consorts



PLAN DE DÉLIMITATION

DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
06/07/2023	Etat des lieux
16/08/2023	Opération de Bornage
25/09/2023	Pose des bornes
<u> </u>	



Parcelles: 49, 246, 368 et 371 Section: DI



Aménagement durable

Environnement et paysages 🌘

Ingénierie VRD 👴

Droit de l'urbanisme

Géomètres-experts

Parc d'Activités de Laroiseau 8 rue Ella MAILLART 56005 VANNES CEDEX BP 30185

Tel: 02 97 47 23 90 Fax: 02 97 42 76 03 E-mail: vannes@geobretagnesud.com www.geobretagnesud.com

chelle: 1/250	
Pièce établie le :	06/07/2023
éférence dossier :	23V0497
Réf info :	23V0497.tpj

